



### CHAQUE GESTE EST IMPORTANT

La biodiversité n'est pas qu'une question d'espèces individuelles mais bien de l'ensemble du réseau vital auquel nous appartenons tous et sommes connectés.

Chaque écosystème et notamment la forêt est essentiel à ce puzzle complexe alors il est urgent d'agir pour la préserver.



On a tous un rôle à jouer

## Qu'est-ce qu'une aire d'alimentation de captage ?

Par captage, on entend un ouvrage de prélèvement exploitant une ressource en eau, que ce soit en surface (prise d'eau en rivière) ou dans le sous-sol.

L'**aire d'alimentation de captages (AAC)** désigne la surface sur laquelle l'eau qui s'infiltra ou ruisselle alimente le ou les captage(s). Le préfet du département peut désormais identifier au sein de l'AAC une zone dans laquelle sera instauré un programme d'actions visant à protéger la ressource contre les pollutions diffuses et visant à limiter l'emploi d'engrais et de pesticides. [R114-1 à -10 du CR](#)

Il peut décider de rendre obligatoires certaines des mesures préconisées dans le programme d'actions. [R114-8 du CR](#)

## Comment s'assurer que la forêt est dans une AAC ?

- 1 [Via le site aires d'alimentation de captage.fr](#) → Sélectionner dans l'encart gris « aires d'alimentation de captages » en accentuant → l'opacité compléter la zone « rechercher un lieu » → clic gauche sur la zone → « consulter la fiche de l'AAC »

L'arrêté préfectoral et le programme d'actions de la zone AAC est consultable auprès de l'Agence régionale de santé, de la collectivité en charge de la production d'eau et des services de la Préfecture.

- 2 Certaines délégations interservices de l'eau et de la nature (DISEN) ont mis en ligne les arrêtés préfectoraux de délimitation des zones de protection de l'aire d'alimentation de captage (ZPAAC) avec des cartes et les arrêtés de programmes d'actions correspondants.



## PROTÉGEONS NOS RESSOURCES EN EAU

L'eau est le principal constituant des êtres vivants et l'élément indispensable à toute forme de vie.

Sans eau, aucun organisme, qu'il soit végétal ou animal, simple ou complexe, petit ou gros, ne peut vivre.

### LISTES DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS UTILISÉS

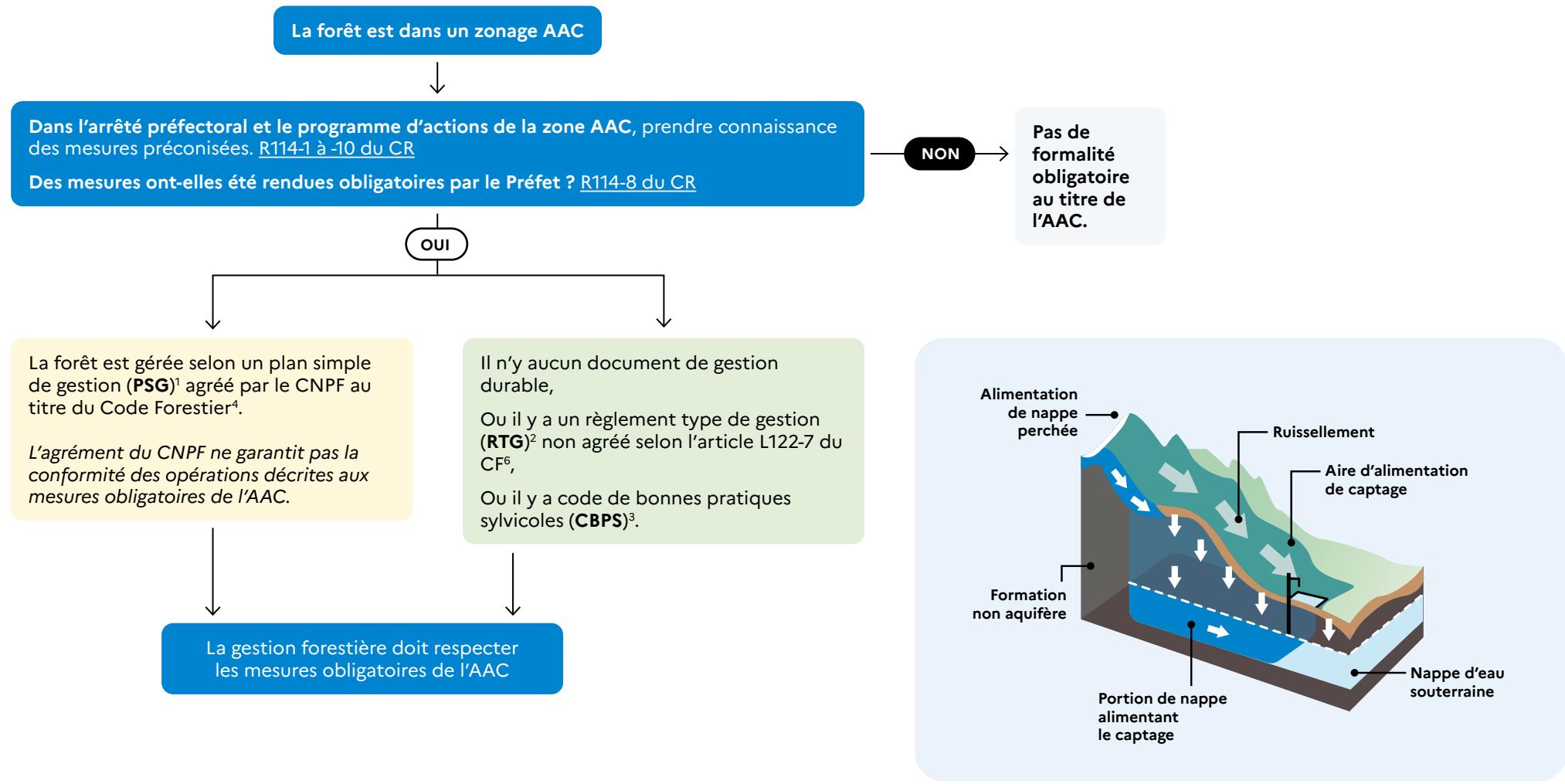
AAC : Aire d'alimentation de captage  
CE : Code de l'environnement  
CF : Code forestier  
CR : Code rural et de la pêche maritime

## Sommaire

**Fiche 12.1** Effectuer des travaux sylvicoles ou des coupes dans un zonage AAC

**Fiche 12.2** Pour en savoir +

## Effectuer des travaux sylvicoles ou des coupes dans un zonage AAC





## POUR EN SAVOIR +

- [Le site internet sandre.eaufrance.fr](http://sandre.eaufrance.fr)
- [Site eaufrance.fr](http://eaufrance.fr)
- [Le guide pratique national, FPF, FBF et CNPF](#)
- [Le site internet écologie.gouv.fr](http://ecologie.gouv.fr)
- Le site OFB – [Centre de ressources Captages](#)

Pour un appui des techniciens et ingénieurs du CNPF sur la gestion de votre bois : [cnpf.fr](http://cnpf.fr)



### FICHE RÉDIGÉE PAR :

Audrey MARCOU, juriste au CNPF avec l'appui de :

- Sylvain PILLON et Lionel DEPEIGE du CNPF
- Pierre BOYER et Marianne BERNARD de l'OFB
- Et de la Direction de la police et du permis de chasser (DPPC) de l'OFB

Mars 2025